



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS  
Site : <http://www.sitecommunistes.org>  
Hebdo : [communistes-hebdo@sitecommunistes.org](mailto:communistes-hebdo@sitecommunistes.org)  
Courriel : [communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

25/12/2023

## ***Résumé des questions économiques et sociales.***

***n° 154 semaine 25 décembre 2023***

### **"NOUS REVENDIQUONS UNE POSITION DE CLASSE CLAIRE DE LA CGT CONTRE LE GENOCIDE EN COURS EN PALESTINE" !**

C'est ainsi que s'exprime un document qui circule dans la CGT et qui revendique que la CGT apporte un soutien sans ambiguïté au peuple palestinien ! Nous en donnons quelques extraits en rappelant notre position fondamentale sur la question au travers de notre communiqué du 9 octobre et que vous pouvez consulter sur notre site :

<https://www.sitecommunistes.org/index.php/monde/proche-et-moyen-orient/2471-il-faut-en-finir-avec-lapartheid-sioniste>

Extraits : "Nous, responsables locaux, militants, syndiqués et/ou simples sympathisants de la CGT, tenons à exprimer notre frustration face aux prises de position ambiguës de la CGT confédérale et de ses représentants sur la situation à Gaza et en Cisjordanie depuis le 7 octobre 2023.

Nous déplorons tout particulièrement des déclarations susceptibles d'occulter le martyre du peuple palestinien, qui est la victime et non le bourreau depuis 1948, et une perméabilité à la propagande pro-israélienne, qui tend à établir une équivalence entre l'occupant et l'occupé, voire à inverser les rôles entre agresseur et agressé.

Les déclarations de la CGT, le communiqué confédéral du 9 octobre intitulé « Pour une paix juste et durable entre Israël et la Palestine » dénonçait une offensive du Hamas « d'une violence inédite, s'en prenant à de très nombreuses cibles civiles », condamnait « cette escalade qui endeuille et prend pour cible des millions de civils israéliens comme palestiniens et dessert la cause palestinienne », et adressait « tout son soutien aux victimes israéliennes et palestiniennes et à leurs familles ». Le communiqué confédéral du 18 octobre intitulé « Stopper immédiatement le bain de sang à Gaza », alors que les morts palestiniens se comptaient déjà par milliers, consacrait tout son premier paragraphe à la condamnation du Hamas : il parlait de « frappes terribles en représailles des actes de terreur perpétrés par le Hamas » et condamnait « cette politique du pire qui dessert la cause palestinienne ». En conclusion, la CGT adressait « tout son soutien aux milliers de victimes israéliennes et palestiniennes et à leur famille et exige la libération de tous les otages et personnes injustement détenus...

### **Quelques rappels nécessaires !**

Tout d'abord, il convient de rappeler que les événements n'ont pas commencé le 7 octobre 2023, mais datent de plus de 75 ans. Les 2,3 millions d'habitants de Gaza, dont la moitié sont des enfants, sont majoritairement des réfugiés du nettoyage ethnique de 1948 et de 1967 et leurs descendants, et sont soumis depuis des décennies aux affres de l'occupation, des assassinats, des

massacres réguliers et de l'apartheid, ainsi qu'à un blocus impitoyable depuis plus de 15 ans constitutif d'un crime de guerre, voire d'un crime contre l'humanité.

Il n'est pas acceptable de renvoyer dos à dos une puissance coloniale jouissant du soutien total de la superpuissance américaine et des capitales impérialistes, ainsi que de leur formidable machine de propagande, et un peuple opprimé et sans défense qui lutte pour faire valoir son droit à l'autodétermination, à la sécurité et à la dignité...

Faire endosser au Hamas la responsabilité des massacres perpétrés par Israël à Gaza, ce serait comme imputer à la Résistance française la responsabilité des actions de représailles de l'occupant nazi contre les populations civiles. D'autant plus que l'opération du 7 octobre a été pensée et réalisée à l'initiative du Hamas, mais avec la participation directe de toutes les composantes de la Résistance palestinienne à Gaza, y compris des organisations marxistes léninistes comme le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), dont était membre le doyen des prisonniers politiques européens, Georges Abdallah) et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP)...

Il n'est pas acceptable de prétendre que les Israéliens sont victimes de l'antisémitisme palestinien, et sont ciblés parce qu'ils sont Juifs. Ils sont ciblés parce qu'ils sont considérés comme des occupants, qui privent le peuple autochtone de ses droits les plus élémentaires. Rien ne doit être fait qui puisse sembler cautionner l'assimilation de l'antisionisme à une forme d'antisémitisme, chantage odieux qui permet notamment à Darmanin de considérer comme un acte antisémite et illégal le simple fait de brandir un drapeau palestinien et de manifester son soutien à cette cause...

### **La CGT doit renouer avec son passé anticolonial !**

La CGT s'honore d'avoir jadis soutenu la lutte pour la libération du peuple algérien et le FLN, à une époque où elle ne risquait pas simplement l'accusation d'apologie du terrorisme, qui a notamment frappé plusieurs de nos camarades, mais celle de participation à une entreprise terroriste et d'atteinte à la sûreté de l'État.

Aujourd'hui, la CGT doit avoir une même position de soutien authentique à la Palestine, surtout au moment où Gaza est soumise à une véritable guerre d'extermination et à un projet ouvertement assumé de déporter plus de deux millions de personnes dans le désert du Sinaï...

La CGT doit prendre ses distances avec la propagande guerrière et génocidaire répandue par Israël et ses chambres d'écho médiatiques, rejeter toute pression politique et intimidation judiciaire, et se placer résolument du côté du droit international, de la justice et de la morale. Ne pas prendre clairement position et se contenter de condamner des « crimes de guerre » de part et d'autre, c'est faire le jeu du plus fort.

**La CGT doit affirmer sans nuance un soutien ferme et indéfectible à la cause palestinienne, bannissant totalement tous les éléments de langage pouvant établir une quelconque équivalence entre les deux parties, et servir de justification ou de couverture au bain de sang en cours contre Gaza.**

### **MARSEILLE : DOCKERS ET AGENTS PORTUAIRES EN GRÈVE !**

Dockers et agents portuaires se sont mis en grève dans le cadre d'un appel national de leur fédération CGT. Un mouvement dans le cadre de négociations autour de la prise en charge pour les dockers des droits à l'amiante et à la pénibilité.

### **CALAIS : LE PORT DE CALAIS BLOQUÉ EN RAISON D'UN MOUVEMENT SOCIAL !**

**Le mouvement de grève s'inscrit dans un appel contre la réforme des retraites mais aussi pour demander des moyens supplémentaires pour le port.**

Les embarquements vers la Grande-Bretagne depuis le port de Calais (Pas-de-Calais) sont bloqués en raison d'une grève de la CGT Ports et docks, a indiqué le port, précisant que le mouvement social entraînait un congestionnement «énorme». Ce blocage s'inscrit dans un appel

à la mobilisation nationale de la CGT Ports et docks, «**contre la réforme des retraites et pour des moyens supplémentaires au niveau des ports**», précise à le secrétaire CGT du port de Calais, Sébastien Ternisien.

L'accès au port est bloqué depuis très tôt et la rocade d'accès «**complètement saturée**», explique le port de Calais, précisant que la préfecture met en place des déviations pour désengorger le trafic. «**De Douvres (Angleterre) vers Calais, les camions peuvent débarquer, mais tout embarquement est impossible**», indique le port. Le congestionnement «**est énorme, car le jeudi il y a du trafic de fret**». La grève, débutée à 3h du matin, peut selon le préavis de grève durer jusqu'à 24h, selon la CGT. Les grévistes doivent se réunir en milieu de matinée pour évoquer les suites à donner au mouvement, indique Sébastien Ternisien.

Plus de 600 camions ont été sur la rocade portuaire, entraînant d'immenses bouchons.

## **METRO : CONDITIONS DE TRAVAIL, SALAIRES FAIBLE, RÉPRESSION ANTISYNDICALE...**

**Grève, chez Metro France pour les salaires et les conditions de travail. Un rassemblement est organisé devant l'entrepôt de Nanterre où un acte de violence physique à l'encontre d'une élue CGT s'est produit.**

Ras-le-bol à Metro France. Les salariés du grossiste alimentaire, qui fournit de nombreux restaurants, sont appelés à la grève pour les salaires et de meilleures conditions de travail. La CGT, à l'initiative de la mobilisation, organise par ailleurs un rassemblement francilien devant l'entrepôt de Nanterre (Hauts-de-Seine).

Chez Metro, le climat social est tendu. En 2022, la direction, avec les organisations syndicales FO, CFE-CGC et CFTC, signe pourtant une série d'accords d'entreprise. Outre des ruptures conventionnelles collectives, un accord de performance collective et un autre sur les gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers sont convenus.

Or, selon le délégué syndical CGT de Metro France à Villeneuve-La-Garenne, ces accords ne sont pas totalement respectés dans plusieurs entrepôts de la marque, De plus, la poly-compétence introduit par la direction, dégrade les conditions de travail. En effet, certains salariés de l'entreprise voient leurs affectations être modifiées, au bon vouloir des directions.

Ainsi, « *les salariés qui travaillent dans les rayons de produits "secs" peuvent être envoyés au rayons "frais", et inversement. Cela pose des problèmes de compétences et de formations* », mesure le syndicaliste.

Selon le délégué syndical cette flexibilité entraîne « fatigue, stress » chez les salariés. Ce qui provoque « une souffrance au travail et des conditions de travail exécrables, ce qui conduit à des démissions et des arrêts maladie en cascades. »

### **Des cas de répression antisyndicale ?**

Cette mobilisation prend également des revendications salariales. D'autant que « les tâches supplémentaires imposées par la poly-compétence ne correspondent pas aux salaires dans l'entreprise », déplore le cégétiste. Responsable fédérale de la CGT commerce, Elhadji Niang table sur des hausses de rémunérations « 10%, pour compenser l'inflation » !

De son côté, un salarié explique qu'avec 28 ans de boîte, il touche 1.450 euros net par mois. De nombreux collègues sont dans cette situation, alors que la direction annonce un chiffre d'affaire avant clôture historique de 5 milliards d'euros. La possibilité d'augmenter les salaires existe !!!

## **ARCELORMITTAL : LA DIRECTION JOUE LE POURRISSEMENT ET MET EN DANGER L'AVENIR DE L'ENTREPRISE !**

Plus de 15 jours de grève sur les salaires au sein du site de Dunkerque, site de production majeur du groupe dans le pays ! Ce mouvement, entamé dans le cadre des négociations annuelles obligatoire le 4 décembre, est une réponse aux mesures salariales proposées, qui ne couvrent

même pas l'inflation réelle que vivent au quotidien les salariés et leur famille : 3,7% d'augmentation générale (avec talon de 100 euros bruts), c'est très loin de la revendication CGT de 300 euros bruts. C'est aussi en dessous des 4,4% d'augmentation générale de l'an dernier, qui s'accompagnait d'un talon de 110 euros.

La mobilisation, particulièrement forte sur le bassin dunkerquois (sites de Dunkerque et Mardyck), a été visible dans d'autres sites de la société ArcelorMittal France et y compris dans d'autres sociétés du territoire national. La mise en place de la nouvelle convention collective de la métallurgie, entraînant une déclassification des salariés, aura sûrement été aussi pour quelque chose !

Mais c'est particulièrement sur le site de Dunkerque que ça s'est durci ces derniers jours, notamment parmi le personnel posté de production. La rigueur salariale est particulièrement ressentie parmi cette population, qui subit en outre une dégradation des conditions de travail liée au sous-investissement récurrent ces 15 dernières années. La direction de la société ArcelorMittal France, lors de la dernière bilatérale, réclamée par la CGT pour sortir du conflit, a déclaré « **refuser de payer une rançon** », face à la revendication d'une prime en marge des mesures salariales. C'est dire comment le groupe considère le droit de grève et tente de faire passer les grévistes pour des preneurs d'otages !

La réquisition scandaleuse en pleine nuit de 5 grévistes à leur domicile dès le premier jour de grève, pour de fausses raisons de sécurité, atteste de cette atteinte aux droits fondamentaux. Au lieu d'instaurer la peur, ces pratiques ont finalement attisé la colère !

La validation d'un accord salarial le 14 décembre par la CFDT et la CFE-CGC n'a pas non plus calmé les choses, la grève continuant à impacter des secteurs clé de la production de Dunkerque, tel le train continu à chaud, les hauts fourneaux et le parc à brame. En plus de la question salariale, les grévistes réclament tout simplement le respect de leur travail et un plan d'action pour améliorer l'outil de production. Une communication interne de la direction d'ArcelorMittal France, le 18 décembre, confirme **une perte de production de 115.000 tonnes de coils (bobines acier)** et des impacts chez nos clients, pertes qui paradoxalement peuvent rapidement se chiffrer au-delà de ce que réclament les salariés !

Le groupe ArcelorMittal bat depuis 3 ans des records historiques de bénéfices : 25,5 milliards d'euros de bénéfice net de janvier 2021 à septembre 2023 !). Chiffres à l'appui, nos experts attestent de la contribution importante des entités françaises à ces résultats, au sein d'un groupe en excellente santé financière. Il y a donc très largement les moyens, non seulement de rehausser substantiellement les salaires au-delà de l'inflation mais aussi de redistribuer plus justement les bénéfices générés par le travail. La CGT le martèle ces dernières années : l'attractivité des métiers est en jeu, l'avenir de l'entreprise et des emplois l'est donc aussi. Face à l'absence de volonté des dirigeants français du groupe à sortir du blocage par une négociation de fin de conflit, la CGT en appelle à l'intervention de l'État pour une médiation. Une intervention de l'État qui serait d'ailleurs totalement justifiée, étant donné d'une part le rôle majeur du groupe ArcelorMittal pour alimenter en acier toute notre industrie, d'autre part eu égard aux **850 millions d'euros de fonds publics que l'État a promis au groupe pour engager sa décarbonation**.

## **SANTÉ DES OUVRIER(E)S AGRICOLES : SÉRIEUSE DÉTÉRIORATION !**

L'influence des conditions de travail sur la santé des travailleurs et des retraités n'est plus à démontrer. L'Organisation Mondiale de la Santé en 1947 la formule ainsi : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Certains indices de comparaison entre les adhérents du régime agricole et la population générale, issus du rapport « Charges et Produits » de la Msa pour 2024, sont révélateurs.

Sur l'ensemble du groupe des maladies dégénératives, les assurés du régime agricole ont un sur-risque de présenter la maladie de Parkinson de +5,1 %. Chez les salariés agricoles, il existe une surreprésentation des patients atteints de troubles addictifs, par rapport à la population tous régimes confondus : consommation d'alcool +27,7 % et utilisation de cannabis +7,2 %. Par ailleurs, chez les salariés agricoles, les dépressions et troubles de l'humeur sont beaucoup plus fréquents. Comment ne pas lier ces données avec l'accroissement continu du nombre de travailleurs agricoles déclarés inaptes, présentant des inaptitudes principalement dans les domaines ostéoarticulaire (56,3 %) et psychiatrique (26,3 %) ?

Parallèlement, les demandes au **fonds d'indemnisation des victimes de pesticides ont triplé en trois ans**. Il est établi que la crainte de perdre son emploi et les conditions de travail dégradées est associée à une altération de la santé mentale. De même les troubles musculo-squelettiques, bien qu'associés à des facteurs physiques, sont indissociables des facteurs psychiques et organisationnels. La généralisation des contrats à durée déterminée dans le secteur agricole, en particulier l'augmentation exponentielle des Cdd saisonniers, les salaires proches du Smic et l'exposition d'environ 10 % des travailleurs à des produits chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques contribuent à ces altérations de la santé et à accroître les comportements addictifs ainsi que la hausse des inaptitudes.

Par la réforme de Pôle emploi ainsi que celle du RSA qui y est associée, gouvernement et patronat favorisent ces modalités d'emploi instable et la misère. Le retour au travail sans droit est une autre de leurs stratégies visant à affaiblir les droits des salariés, notamment en remettant en question les 35 heures et les congés payés par leur proposition d'un Compte épargne temps universel. Une autre façon d'affaiblir le droit des salariés à conserver leur santé est d'organiser la pénurie des personnels en charge d'en contrôler l'application (**inspection du travail**) ou de veiller à la préservation de l'état de santé des salariés (**médecine du travail**). L'instauration délibérée d'une insécurité socio-économique au sein du monde du travail ainsi que des conditions de travail pathogènes constituent l'un des principaux facteurs de la détérioration de la santé des travailleurs.

### **CPAM 44 (LOIRE ATLANTIQUE) : VOTE POUR DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AVEC LA VOIX DU PRÉSIDENT CFDT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION !!!**

Le syndicat CGT de la CPAM44 a appelé les salarié-e-s de la CPAM44 à faire grève lors du dernier conseil de la CPAM44, pour alerter les conseillers sur la situation dégradée du service rendu aux assuré-e-s et sur les conditions de travail des agents et cadres de l'assurance Maladie.

Le vote du Contrat Pluriannuel de Gestion par 9 conseillers (**dont le président du conseil CFDT, M. CHALET**) sur 23 conseillers (8 contre et 6 abstentions) **acte la suppression de plusieurs dizaines de poste d'ici 2027** dans un organisme déjà en sous-effectif.

Le syndicat CGT se félicite de la mobilisation des salarié-e-s lors du conseil et se désole de voir qu'un conseiller CFDT, chargé de défendre l'accès aux soins des assuré-e-s, ait choisi de faire basculer le vote de ce CPG **en joignant sa voix à celle des 8 conseillers patronaux**.

Ce CPG ne fera que dégrader les conditions de travail des salarié-e-s et éloigner encore un peu plus les assuré-e-s du 44 de la branche maladie de la sécurité sociale.

D'ores et déjà le syndicat CGT de la CPAM44 appelle les s salarié-e-s de la CPAM 44 à se mobiliser pour revendiquer des hausses de salaire.

Lors du conseil du 5 octobre 2023, la CGT déclarait : *« la suppression de 1720 postes au niveau national et son corollaire prévisible dans notre département, est une aberration : toute politique doit avoir les moyens de ses projets, et celle liée à la santé et à l'accès aux droits impose catégoriquement un nombre d'ETP conséquents et adaptés à nos ambitions : retour à une proximité des soins, de la connaissance et de l'accès aux droits. Les besoins existent : la nécessaire proximité des soins, de leur accès, le droit à la santé et à un accès de proximité aux services publics justifient pleinement de conforter au contraire le nombre d'emplois pour les*

*satisfaire, quand bien même les outils informatiques fluidifient les modes de réponse. Il suffit d'écouter les salariés qui expliquent clairement les failles du « tout système informatique ». Ne miser que sur « l'efficacité » de cet outil, c'est prendre un pari très dangereux pour notre mission de service public, qui ne pourrait supporter une rupture vis-à-vis des assurés.*

Aujourd'hui, le Contrat Pluriannuel de Gestion 2023-2027 nous est présenté. La CGT constate que sur 61 indicateurs, seuls 12 correspondent réellement à la satisfaction des besoins et aux délais de traitements.

Les autres indicateurs servent principalement à servir la politique de réduction des coûts ; Il suffit de regarder le budget d'action sanitaire et sociale qui est prévu, qui n'est pas à la hauteur des besoins.

En ce qui concerne les emplois, vous nous annoncez pour la période 2023-2027, la restitution en équivalent temps plein moyen annuel de 38.56 postes, ce qui correspondrait à environ 50 emplois. (Le solde de restitution d'ETPMA présenté de 25.56 postes tenant compte des postes en SUS non financés ou de postes déjà à l'effectif). Ceci, alors que la Caisse a :

- Toujours des soucis de décrochés téléphoniques et de délais de paiement des indemnités journalières (merci au Phare d'éviter la catastrophe),

- Que l'accueil physique est sur rendez vous (avec un projet, je vous interroge, d'aller uniquement à terme sur des rendez vous téléphoniques ?).

Notre département est en forte croissance démographique, mais vous nous présentez les décisions d'une politique venant d'en haut du « toujours faire plus avec moins » qui a atteint ses limites !

Les assurés sociaux que nous sommes et que nous représentons ont besoin de salariés qui puissent s'investir durablement dans leur fonction afin d'y porter leurs expertises. Or, La ligne budget de la masse salariale prévoit une évolution de 1.5% à rapprocher du taux de l'inflation de l'ordre de 5%. Cela interroge la CGT sur cette capacité, et devrait également interroger le conseil d'autant plus que ce n'est un secret pour personne que de nombreux salariés et surtout de nombreuses salariées de notre belle Sécurité Sociale perçoivent la prime d'activité (autrement appelé : revenu minimum d'activité) et sont donc considérés comme percevant des revenus modestes. Les emplois à prédominance féminine sont, dans notre société, sous payés. **Est ce parce que la majorité du personnel de la SÉCU est féminin que cela doit être le cas ?**

C'est donc en raison de la non prise en compte des véritables besoins des assurés sociaux, besoins qui sont le fondement même de notre système de Sécurité Sociale, que la CGT votera contre ce contrat pluriannuel de gestion.

### **SAUVEGARDE DES HÔPITAUX BICHAT ET BEAUJON !!!**

Nous souhaitons vous interpeller sur le projet de l'Hôpital Nord qui poursuit son difficile cheminement administratif et judiciaire. Après que le tribunal administratif (TA) ait annulé en première instance la déclaration d'utilité publique (DUP), la cour d'appel a considéré qu'il n'était pas de son ressort de juger de cette DUP et a demandé à l'AP-HP de refaire une enquête publique dans les 6 mois. Cette période doit nous permettre de nous saisir des enjeux majeurs de ce projet qui, en l'état, reste problématique et peu pertinent à plusieurs égards.

La crise COVID qui a vu une mobilisation exemplaire de toute la communauté hospitalière avait fait espérer un « monde d'après » reposant sur d'autres bases que celles de la financiarisation de notre système de santé qui ne permet pas de répondre aux besoins de la population. Malheureusement, les applaudissements n'ont rien changé et nous sommes revenus au monde d'avant avec une situation encore plus dégradée résultant de la désaffectation des personnels (non médicaux et médicaux) vis-à-vis de l'hôpital et ce, essentiellement, en raison de la dégradation des conditions de travail et d'exercice.

La mobilisation (syndicale et citoyenne) pour une remise en cause de ce projet « emblématique » de l'Hôpital Nord s'est développée au fil du temps et a pris de l'ampleur notamment du fait d'un

sous-dimensionnement de l'établissement avec **la suppression de plusieurs centaines de lits par rapport à l'existant sur les deux hôpitaux Bichat et Beaujon**. Dans le même temps, la première enquête publique recueillait plus de 90% d'avis négatifs. Trois exemples concrets, entre autres, illustrent l'inadéquation de ce projet aux besoins de santé de la population:

1) En ce qui concerne les urgences, il apparaît illusoire de pouvoir gérer un flux de 120.000 passages/an (estimation basse au regard de l'évolution démographique prévisionnelle du bassin de vie considéré) avec un aval en médecine très réduit. En effet, **plus de 200 lits devraient être supprimés** sachant qu'à l'heure actuelle (avec 118.000 passages aux urgences constatés en 2022) de très nombreux patients sont d'ores et déjà transférés à partir des urgences vers d'autres structures de soins. De même, si les lits de soins intensifs et de réanimation sont plus nombreux, comment garantir l'aval des patients vers l'hospitalisation conventionnelle (HC) si celle-ci était significativement réduite?

2) L'augmentation des places en ambulatoire ne peut en aucun cas justifier la réduction des lits d'HC. D'une part, les patients seront de fait plus lourds et auront de facto des DMS plus longues et d'autre part, l'aval (là-encore) de l'ambulatoire, en particulier pour les prises en charge les plus complexes (cancers, poly-pathologies) doit nécessairement être prévu en HC;

3) La maternité réduite de moitié dans le futur hôpital imposera aux futures mères des déplacements longs (près d'1 heure) vers d'autres hôpitaux, au demeurant déjà surchargés. Cette situation risque d'être inextricable. Un autre élément essentiel est la question financière. Le coût du projet dérive aujourd'hui **vers les 1,5 milliards d'euros**. Au regard de la situation financière de l'AP-HP, de la vétusté de son patrimoine lié à un sous-investissement chronique, est-il raisonnable de se lancer dans une telle opération qui se fera au détriment des travaux nécessaires et des projets immobiliers dans les autres hôpitaux de l'AP-HP? La bonne solution, tant au niveau de l'offre de soins que des finances de l'AP-HP, serait d'envisager des alternatives pertinentes à ce projet. La rénovation sur site, par étapes, des hôpitaux Bichat et Beaujon, avec un nouveau projet médical auquel pourrait s'adjoindre des lits de SSR (très déficitaires dans le bassin de vie) et le campus universitaire à Saint-Ouen, pourrait en être une.

Cependant, l'AP-HP s'est toujours refusée à l'examen objectif et concerté de ces solutions alternatives et a constamment négligé l'avis des professionnels de santé et de la population. Le principal argument avancé pour fermer des hôpitaux est leur vétusté et la difficulté de les remettre aux normes. S'il est vrai que le sous-investissement chronique a conduit à cette situation, il est faux d'affirmer qu'un programme de rénovation serait irréaliste alors même qu'aucune évaluation indépendante n'en a été faite. **Enfin, le projet en l'état se traduira par la suppression d'un nombre conséquent de PNM et de médecins**. Est-ce in fine l'objectif à terme de l'AP-HP en vue de réaliser de substantielles *«économies d'échelle»*?

Un sursaut collectif est donc nécessaire pour empêcher la poursuite d'une politique qui risque de fragiliser encore davantage le service public hospitalier alors même que les besoins de santé augmentent et que le bassin de vie considéré est déjà sous doté.

## **CASINO - MANUFRACTURE : UNE HISTOIRE ET UN TRAUMATISME QUI SE RÉPÈTENT À SAINT-ETIENNE !**

**La situation rappelle un autre traumatisme social qui a marqué les Stéphanois : la disparition de Manufrance dans les années 70 et 80.**

L'intersyndicale de Casino a été reçue par Bruno Le Maire au ministère de l'Économie. L'entretien a duré 45 minutes. Les représentants des salariés du groupe Casino étaient venus alerter à nouveau le gouvernement sur la situation de cette enseigne. À la sortie de sa réunion avec Bercy, elle a expliqué s'opposer **"fermement au démantèlement du groupe à travers la disparition de l'enseigne Casino"**. Les salariés ne veulent pas voir disparaître un autre fleuron de la ville de Saint-Etienne.

*"Vigilant sur l'emploi" !*

Le Ministre de l'économie a redit "suivre de près" la situation du groupe en péril Casino, au sortir de ce rendez-vous avec les représentants du personnel et à quelques jours d'une mobilisation à Saint-Etienne. Face à ces inquiétudes, Bruno Le Maire a répété, comme en juillet, que les salariés n'avaient pas à payer *"les erreurs stratégiques commises depuis plusieurs années"* **par la direction de Casino**. Le groupe est aujourd'hui très lourdement endetté. Le chiffre officiel est de plus de 6 milliards d'euros de dette fin 2022.

L'un des porte-paroles de l'intersyndicale, a expliqué ce mercredi que le ministre avait promis que *"l'examen des offres de reprise serait réalisé sous l'angle social"*. Mais **"on ne peut pas croire qu'il n'y aura pas de perte d'emploi"**, a-t-il ajouté.

**Sinistre écho venu du passé !**

Au sein de ce mastodonte de la distribution né il y a 125 ans à Saint-Etienne, on redoute donc une lourde casse sociale. Pour les Stéphanois, la situation de Casino rappelle de très mauvais souvenirs : ceux de la fin de Manufrance. La Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne, créée en 1887, était une autre entreprise emblématique de Saint-Etienne.

**"Quand on disait que ça pouvait être un nouveau Manufrance, la direction depuis plusieurs années est dans le déni complet, elle se veut systématiquement rassurante. Mais tous les éléments factuels démontrent que la situation est extrêmement critique, que tous les magasins risquent d'être vendus début 2024"**, a indiqué un représentant syndical de Casino, lors de la grande manifestation stéphanoise du 5 décembre dernier. Une manifestation historique pour le groupe Casino et qui a rassemblé plus de 2.000 personnes.

À Saint-Etienne, au siège du groupe de grande distribution, une majorité des 2.000 salariés ne travaillent que pour les magasins, hyper et supermarchés. Selon les syndicats, ces emplois seraient menacés en cas de cession de l'ensemble du parc de magasins grands formats par Casino.

**« Si on n'a plus de magasins, on peut être amené à fermer du jour au lendemain, comme ça s'était passé pour Manufrance. Jusqu'au dernier moment, on avait fait croire aux salariés qu'il y avait un espoir de reprise" !!!**

La Loire pourrait perdre les 4.000 emplois du siège, de la logistique et de certains magasins. Un sinistre écho aux 4.000 emplois perdus chez Manufrance, il y a quelques décennies.

**Démantèlement !**

Les salariés de Manufrance étaient, eux aussi, montés à Paris, en septembre 1980, pour alerter et trouver le soutien des pouvoirs publics. En vain.

L'entreprise Manufrance finira finalement vendue à la découpe et démantelée. C'est le sort que craignent aujourd'hui les salariés du groupe Casino, à qui la vente de tous les magasins et des entrepôts a été confirmée par le ministre de l'Économie.

**Nouvelle mobilisation !**

Les salariés sont toutefois bien déterminés à se battre. L'intersyndicale du groupe a lancé un nouvel appel à manifester dimanche matin, 17 décembre, à Saint-Etienne **"face à la menace de disparition d'emplois"**. Tous les Stéphanois sont conviés à défiler pour tenter de sauver l'autre fleuron centenaire de Saint-Etienne fondé en 1898.

Le groupe de distribution vieux de 125 ans, qui employait 200 000 personnes dans le monde fin 2022, dont 50 000 en France, est aujourd'hui dans une situation financière très périlleuse.

**CLESTRA - METAL (BAS-RHIN) :**

Les salariés de Clestra sont mobilisés depuis le 3 juillet dernier afin de sauver leur entreprise contre le plan machiavélique des frères Jacot, actionnaires, qui ont pillé l'usine d'Illkirch et licencié injustement 126 salariés en toute impunité ! Cette destruction de l'usine d'Illkirch s'est mise en place par :

Le changement de nom de la société,

- ⑩ Le pillage du capital social, qui a été divisé par dix,
- ⑩ Le versement de dividendes à l'actionnaire principal, alors que l'entreprise était soignant en difficulté avec à la clé un redressement judiciaire puis une liquidation.
- ⑩ Le pillage de l'outil de production, du stock, des produits, des marques, des brevets, etc. Ces patrons voyous ne reculent devant rien ! À la suite de la liquidation judiciaire organisée de l'usine d'Illkirch, les frères Jacot ont ouvert une nouvelle entité avec des objectifs bien ciblés :

Des conditions de travail et de vie dégradées pour les salariés.

- ⑩ Un changement de la convention collective, exit la métallurgie pour aller vers la convention de l'ameublement, qui est encore moins favorable !

D'après les premières estimations, le niveau de salaire annuel serait en baisse d'au moins 25%. À cela s'ajoute l'interdiction d'organisation syndicale dans la nouvelle usine ! Tout cela a été fait au nez et à la barbe du gouvernement, de l'UIMM et de la région Grand Est ! Tout le monde a laissé faire les frères Jacot, alors qu'ils ont, en parallèle, bénéficié d'**une aide publique de 5 millions d'euros**, malgré les alertes de la CGT !

Ces comportements patronaux inadmissibles sont une honte pour la branche, ils dégradent encore plus l'image de la métallurgie et laisse à supposer que nous sommes dans un État où il n'y pas de droit et que tout est permis, pourvu que vous soyez riche !

**Électricité : Les travailleurs ne paieront pas les profits des entreprises capitalistes  
SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION:**

**<https://www.leslignesbougent.org/petitions/electricite-les-travailleurs-ne-paieront-pas-les-profits-des-entreprises-capitalistes-15181/#formulaire>**

*AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE*

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement